



AVIS AU PUBLIC

Avis en matière de Commodo et Incommodo

Il est porté à la connaissance du public que les demandes suivantes ont été introduites en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissements de la classe I:

- **Mise en conformité et agrandissement de l'hôpital sis 36, rue Zithe, (réf. : 5/2009/254) ;**
- **Modification des installations d'une maison d'hébergement à caractère social sis aux abords du Leemerwee, (réf. : 5/2007/410) ;**

L'avis concernant ces demandes est affiché à la maison communale pendant quinze jours complets, à partir du 14 janvier 2012 et toute réclamation contre ces établissements est à adresser au délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés, service de la police des bâtisses, 3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, dans ce délai

Le délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés entendra tous les intéressés qui se présenteront le 30 janvier 2012, à 17,00 heures, à l'Hôtel de Ville, place Guillaume.

Les demandes et les plans s'y rattachant, sont déposés au secrétariat général de la Ville de Luxembourg, Hôtel de Ville, place Guillaume II.

Luxembourg, le 11 janvier 2012

Le collège des bourgmestre et échevins